



CHARTRE ETHIQUE

Préambule

La présente charte éthique, ou charte de déontologie, a pour but de fixer les modalités de relations entre l'association « Sur les bancs de l'école » et chacune des parties prenantes à son activité.

Elle permet à chacun de connaître la vision de l'association, sa mission et les valeurs qu'elle porte, ainsi que les relations qu'elle souhaite développer avec chacun de ces différents acteurs.

Elle vise à recueillir l'adhésion des parties prenantes en définissant notamment:

- les engagements de l'association vis-à-vis des parties prenantes.
- Les attentes de l'association en retour.

Elle est consultable sur le site internet de l'association et portée à la connaissance des parties prenantes, qui doivent la respecter.

Pour certaines parties prenantes (familles adhérentes et professionnels partenaires), des chartes spécifiques sont signées.

Article 1 – Le projet associatif de « Sur les bancs de l'école »

L'association « Sur les bancs de l'école » s'engage à mettre en œuvre le projet associatif suivant, et les parties prenantes s'engagent à interagir avec l'association dans le respect et pour la réalisation de ce projet associatif :

Notre vision

« Sur les bancs de l'école » défend le droit fondamental de tous les enfants à la scolarisation, condition essentielle à la construction de leur autonomie sociale et professionnelle.

Notre mission : réussir l'inclusion scolaire et professionnelle en milieu ordinaire des enfants et jeunes avec autisme, autour de quatre pôles d'expertise :

- Mettre en place un accompagnement scolaire et éducatif de qualité ;
- Organiser des prises en charge adaptées auprès d'une équipe pluridisciplinaire de thérapeutes spécialisés dans l'autisme, au sein d'un lieu unique, la Maison de TED ;
- Coordonner le projet de scolarisation entre tous les acteurs ;
- Proposer un établissement spécialisé pour les jeunes en rupture avec le système scolaire avec Autism Friendly Académie, en vue d'une inclusion professionnelle en milieu ordinaire.

« Sur les bancs de l'école »

Siège social - 12bis rue Léon Delhomme - 75015 Paris | Tél : 01 56 23 00 44

www.surlesbancsdelecole.org | secretariat@surlesbancsdelecole.com

Association à but non lucratif, déclarée en Préfecture le 25/08/08, parution au JO le 13/09/08

SIRET 512 791 310 00026 – APE 88.99B

Nos valeurs :

Accueil : accueillir et épauler les familles, pour permettre l'inclusion des enfants avec autisme, est la raison d'être du travail de l'ensemble de l'équipe, qui réunit thérapeutes, administrateurs, salariés, et bénévoles.

Engagement : travailler main dans la main avec les familles, pour établir et coordonner un partenariat solide dans la durée entre tous les acteurs concernés, est la clef de voute de notre dispositif.

Professionnalisme : remplir notre mission avec qualité, rigueur et professionnalisme, en créant des dispositifs innovants, ciblés et adaptés, uniques en France, est le gage de notre efficacité.

Article 2 – Les relations entre « Sur les bancs de l'école » et ses parties prenantes

1- Les bénéficiaires des activités de l'association : les familles adhérentes

En phase avec son objectif reconnu d'intérêt général, « Sur les bancs de l'école » a créé des dispositifs d'aide aux familles d'enfants avec autisme, qu'elle s'engage à mettre en œuvre dans le respect de chacun des acteurs concernés.

Pour bénéficier des activités de l'association, les familles doivent en devenir membres par le règlement d'une cotisation annuelle, et signer à cette occasion « l'engagement des familles adhérentes ». Parmi ces familles, certaines bénéficient pour leur enfant de la mise en place d'un accompagnement scolaire, elles signent à cet effet une charte spécifique qui détaille leurs engagements et ceux de l'association, afin de s'assurer d'un partenariat durable et de qualité.

2- Les professionnels et bénévoles partenaires des activités de l'association

La mise en œuvre des activités de l'association repose sur l'intervention d'équipes de thérapeutes professionnels et d'accompagnants scolaires partenaires de l'association. Des bénévoles peuvent ponctuellement participer au dispositif.

Les thérapeutes sont spécialisés dans le domaine de l'autisme et des troubles du neurodéveloppement et exercent une activité libérale au sein des locaux de l'association. Les accompagnants scolaires sont sélectionnés par l'association et mis à disposition des familles adhérentes, afin d'accompagner leur enfant à domicile, à l'école et dans leurs diverses activités extrascolaires. Ils peuvent être embauchés par les rectorats des Académies, par les familles et/ou par l'association.

De manière à répondre aux exigences de transparence et à clarifier les engagements de chacun, « Sur les bancs de l'école » a mis en place une charte avec chacune de ces parties prenantes, qui détaille les engagements réciproques de chacun :

- la charte des thérapeutes partenaires de la Maison de Ted et celle de Autism Friendly Académie,
- la charte des accompagnants scolaires partenaires,
- la charte des bénévoles.

3- Les salariés et les administrateurs

Le fonctionnement de l'association s'appuie sur des salariés et des administrateurs. Ces parties prenantes se voient remettre la présente charte éthique à laquelle ils adhèrent. L'association s'engage à leur donner une information claire sur ses objectifs et son fonctionnement.

En outre, elle s'engage vis-à-vis de ses salariés à :

- assurer leur formation et leur accompagnement par un responsable compétent,
- les aider à s'impliquer et à s'épanouir au sein de l'équipe, être à leur écoute tout au long de leur parcours.

4- Les partenaires opérationnels et financiers

« Sur les bancs de l'école » s'engage à accompagner ses partenaires financiers dans leur démarche de don, de manière à les aider à répondre à leurs objectifs, en leur apportant sécurité et transparence. Dans cette optique, les mécènes et donateurs peuvent soutenir l'activité de leur choix au sein de l'association (Maison de Ted ou Autism Friendly Académie). L'association s'engage également auprès de ses fournisseurs à interagir dans la même sécurité et transparence.

L'éthique de cette démarche de mécénat trouve sa légitimité dans le sérieux, le professionnalisme et la motivation, tant des équipes opérationnelles et administratives de l'association, que des contrôleurs externes.

5- Les pouvoirs publics, les partenaires institutionnels et les médias

Pour le développement de ses activités, « Sur les bancs de l'école » noue de nombreux partenariats avec les pouvoirs publics, ainsi que les structures publiques et privées intervenant dans le domaine de l'autisme, de l'éducation et du sanitaire et social.

L'association s'engage à exercer ses activités, dans le respect de ses valeurs, de sa vision et de sa mission sociale, envers toutes ses parties prenantes. Chacune d'entre elles s'engage pour sa part à interagir avec l'association dans le respect de cette mission sociale, de cette vision et de ces valeurs.